



Vendredi 26 juin 2020

Location de véhicules de courte durée : les oubliés du soutien gouvernemental ?

La crise sanitaire du Covid-19 a porté un coup d'arrêt à l'activité de nombreuses entreprises dans des secteurs stratégiques comme l'automobile, les transports, la mobilité et le tourisme. Elle a eu plus particulièrement l'effet d'un coup de massue sur le secteur de la location de véhicules de courte durée, à la croisée des chemins de ces industries, et qui a dû cumuler l'absence quasi-totale de chiffre d'affaires et le maintien de charges très importantes. Alors que le Gouvernement envisage de renforcer certains dispositifs d'aide pour les secteurs les plus durablement touchés par la crise, le CNPA est particulièrement inquiet pour l'avenir du secteur de la location de véhicules, qui a été retiré arbitrairement du premier périmètre S1 du Plan Tourisme. Sans un soutien immédiat et massif pour ce secteur, les défaillances d'entreprises rencontrées dans d'autres pays seront massives avec des conséquences désastreuses sur le plan de l'emploi et de l'investissement dans la mobilité propre de demain.

Le Gouvernement prévoit de mettre en place des exonérations de charges sociales pour certains secteurs soumis à des restrictions d'activité ou ayant subi une très forte baisse de chiffre d'affaires pendant la crise. Pour cela, le Gouvernement a prévu deux listes qui séparent les acteurs du Tourisme, la liste « S1 » faisant bénéficier à certains secteurs de toutes les aides du plan Tourisme, et la liste « S1 Bis » qui cible les secteurs fortement dépendants de la liste S1. Alors que le secteur de la location de véhicule fait partie du Plan tourisme, et malgré les alertes répétées au Gouvernement, **le secteur de la location a été placé arbitrairement en liste S1 Bis, faisant perdre à ces entreprises le bénéfice des exonérations de charges.** Cela est d'autant plus incohérent que la location de véhicules fait partie intégrante de l'écosystème du tourisme, constituant le 3e poste de dépenses touristiques, après l'hôtellerie-restauration et le transport aérien/ferroviaire.

Le secteur de la location de véhicules est un acteur économique clé qui contribue au rayonnement de l'industrie touristique nationale, accueillant chaque année près de 15 millions de clients pour une contribution à la richesse nationale de l'ordre de 3,5 milliards d'euros par an.

D'après une étude menée par le CNPA sur un panel représentatif, **plus de 90 % des entreprises de la location de véhicules ne sont pas éligibles aux exonérations de charges** dans les conditions actuelles des projets de textes législatif et réglementaire, soit parce-que ce sont des ETI, soit parce qu'elles n'atteignent pas les 80 % de baisse de chiffre d'affaires sur la période donnée - les loueurs sont en effet restés ouverts durant la période de confinement car considérés comme activité essentielle à la Nation, mais le chiffre d'affaires résiduel généré n'aura pas suffi ni à couvrir les frais d'ouverture, ni les frais d'exploitation liés entre autre au coût de détention de la flotte automobile immobilisée par faute d'activité. **Les critères d'éligibilité tels que fixés pour les secteurs de la liste « S1 bis » sont mal**

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

calibrés et ne tiennent pas compte de la gravité de la situation économique de ces entreprises.

A titre d'exemple, **en avril 2020, les entreprises du secteur ont perdu 75,05 % de leur chiffre d'affaires** par rapport au même mois 2019. **Les taux de réservation ont chuté de 95 % pendant le confinement** et le taux d'annulation a atteint les 106 % lors du pic de la crise. Nos sociétés ont subi ainsi une double peine car bien qu'autorisées à ouvrir, elles ont dû maintenir des coûts de flotte très importants (stockage, assurance, loyers des commerces et des parkings, charges et redevances dans certaines plateformes des gares et aéroports et perte de valeur des véhicules, même non utilisés) de l'ordre de **100 à 150 millions d'euros par trimestre d'inactivité**. Au total, pour le mois d'avril, le panel interrogé enregistre **des pertes deux fois plus importantes que le chiffre d'affaires**.

Les loueurs continuent de subir les conséquences économiques de la crise et sont aujourd'hui en péril. Il est désormais urgent que les mesures de renforcement envisagées par le Gouvernement tiennent compte du caractère massif des impacts de la crise sanitaire sur les entreprises à court et moyen terme. **Un manque de prise en considération de ce secteur, ETI comprises, aura irrémédiablement une conséquence désastreuse sur les emplois et le recrutement au sein de la profession.**

Au-delà des attentes du secteur en matière d'adaptation des conditions financières, redevances et loyers, à la réalité du trafic sur les plateformes gares et aéroports, **les professionnels de la location de véhicules demandent donc expressément à être réintégrés dans le périmètre de la liste S1**, tel qu'il était prévu dans le lancement du Plan Tourisme. Il s'agit d'un enjeu majeur pour sauvegarder un tissu d'entreprises vital à l'écosystème des mobilités et du tourisme en France. **Comme certains douloureux exemples nous l'ont prouvé à l'étranger, la situation sera identique dès la rentrée pour les Loueurs de véhicules en France si une réelle prise de conscience n'a pas lieu.**

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.